



## Remerciements

La Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) tient à reconnaître la collaboration du Sindicato de Jornalistas e Técnicos da Comunicação Social (SINJOTECS) dans l'élaboration de ce rapport sur la sécurité des femmes journalistes en Guinée-Bissau.

Nous apprécions également le travail de recherche et de rédaction de la journaliste et consultante Noémia Gomes da Silva.

Enfin, nous réservons une reconnaissance spéciale à l'International Freedom of Expression Exchange (IFEX) dont l'appui financier nous a permis de réaliser ce projet.

## Table des Matières

Résumé Analytique .....	3
Introduction .....	4
Méthodologie .....	5
Bref aperçu du cadre juridique des médias .....	6
I. Aperçu de l'environnement de la sécurité des journalistes .....	7
II. Questions et défis liés à la sécurité des femmes journalistes (en ligne et hors ligne) .....	8
1. Représentation des femmes dans les médias .....	8
2. Atteintes à la Sécurité des femmes journalistes .....	9
3. Facteurs culturels .....	11
Conclusion .....	12
Recommandations .....	13

## Résumé Analytique

Le présent rapport sur la sécurité des femmes journalistes explore les menaces et atteintes à la sécurité des femmes journalistes en Guinée-Bissau. Au total, 19 personnes ont participé à cette étude. Il s'agit de professionnels des médias aux fonctions différentes, notamment, des journalistes, des reporters, des dirigeants syndicaux et des responsables d'organes de presse.

Le rapport révèle que la présence féminine est encore bien en deçà des attentes, car elle est bien inférieure à celle des hommes (80% contre 20%). A cela s'ajoute les cas de harcèlement sexuel, tant dans les salles de rédaction que sur le terrain, et les opportunités limitées ou quasi inexistantes de développement professionnel pour les femmes.

Certaines femmes journalistes se sentent opprimées par leurs supérieurs hiérarchiques. Cette situation met à mal ces dernières qui craignent d'être écartées des salles de rédaction. De plus, la plupart des femmes journalistes victimes d'abus ont tendance à se murer dans le silence, surtout lorsqu'il s'agit de cas de harcèlement sexuel, car ces cas ne sont guère réparés, même lorsqu'ils sont signalés, les victimes étant souvent moquées, réprimandées et rendues responsables de leur calvaire. Cette attitude est née de l'influence de la culture et des valeurs traditionnelles.

Au-delà des violations hors ligne, d'autres journalistes ont avoué avoir déjà été la cible d'insultes et de menaces sur les réseaux sociaux du fait de leur appartenance à un média particulier.

En outre, il existe une pratique et une acceptation dans tous les groupes ethniques du pays où les femmes ne sont pas formées pour affronter le marché du travail avec détermination, et les hommes, quant à eux, ne sont pas éduqués à accueillir favorablement l'insertion professionnelle des femmes. Elles sont éduquées pour être des femmes au foyer. Celles qui parviennent à se démarquer dans le cadre académique et professionnel sont des cibles à abattre une fois qu'elles vont à l'encontre de la logique socioculturelle.

Le manque de connaissance des différents types de harcèlement sexuel de la part des hommes et, parfois, des femmes, crée les conditions propices à la prolifération de ce type de violation.

Dans le but de trouver des solutions à ces maux qui gangrènent la sécurité des femmes journalistes, des investissements ont été recommandés. Il s'agit notamment, de la formation et du renforcement des capacités techniques des femmes journalistes en

matière de sécurité, d'éthique, de droits de l'homme, de dénonciation et suivi des cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, de promotion d'égalité et d'équité des sexes.

Ces recommandations ont été étayées à la lumière des conclusions inhérentes au rapport qui souligne également une forte volonté des femmes journaliste de faire face à tous ces obstacles qui mettent en danger leur sécurité et leur émancipation professionnelle.

## Introduction

Les femmes journalistes et les travailleuses des médias en Guinée-Bissau sont souvent confrontés à des attaques et menaces spécifiques qui nuisent à leur sécurité. Leurs droits sont souvent bafoués et les violations restent inaperçues dans la majorité des cas. Le présent rapport donne un aperçu des résultats d'une étude sur la sécurité des femmes journalistes en Guinée-Bissau menée par la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA).

L'étude vise à promouvoir l'autonomisation des femmes dans le journalisme tout en améliorant leur sécurité en ligne et hors ligne par la recherche, le reportage, l'engagement et la sensibilisation de toutes les parties prenantes impliquées dans le journalisme sur les défis rencontrés par ces femmes professionnelles des médias.

Selon le rapport, les femmes journalistes font face quotidiennement à plusieurs obstacles dans l'exercice de leur fonction, notamment le harcèlement sexuel (dans les salles de rédaction et sur le terrain), la domination masculine dans les salles de rédaction et les plafonds de verre.

La domination masculine dans les salles de rédaction et le manque d'opportunités d'occuper des postes de direction dans les organes où elles travaillent font partie des défis majeurs auxquels sont confrontées les femmes professionnelles des médias. Certaines femmes journalistes se sentent opprimées et même menacées par leurs patrons au quotidien dans les salles de rédaction, ce qui leur cause de l'inconfort, voire de la peur d'être mises à l'écart.

Quant à leur présence en ligne, d'autres journalistes ont avoué avoir déjà été la cible d'insultes et de menaces sur les réseaux sociaux du fait de leur appartenance à un média particulier.

La plupart des femmes journalistes victimes d'abus ont tendance à se murer dans le silence, surtout lorsqu'il s'agit des cas de harcèlement sexuel. Selon le rapport, cette réaction aux abus peut être liée au fait que les plaintes antérieures n'ont pas été traitées

de manière adéquate, les victimes souffrant plutôt d'un stigmat social. Certaines sont découragées de porter plainte ; des mesures n'ont pas été prises pour identifier les différentes situations de harcèlement sexuel ou même celles liées à des questions culturelles.

Toutefois, malgré les défis auxquelles sont confrontées les femmes journalistes, il est constaté d'une part, une volonté d'embrasser la carrière avec professionnalisme, et d'autre part, un courage à faire face à tous ces obstacles qui mettent en danger leur sécurité et, par conséquent, leur émancipation professionnelle.

Une lueur d'espoir, selon le rapport, provient du fait que la majorité des jeunes filles qui exercent le journalisme suivent des formations dans le domaine.

En conclusion, il ressort un besoin de formation technique des femmes en matière de leur sécurité tant dans les salles de rédaction que sur le terrain, afin qu'elles soient en mesure d'affronter les défis du métier. Il est également nécessaire de former les femmes journalistes à la gestion des outils en ligne, aux droits numériques, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à l'éthique et à la déontologie du journalisme.

## Méthodologie

L'étude a été préparée sur la base d'une approche participative qui a suivi un processus inclusif d'écoute des différents acteurs des médias. Elle s'est basée sur l'utilisation de plusieurs méthodes de collecte d'informations, notamment l'analyse documentaire, les groupes de discussion et les entretiens avec des professionnelles des médias en Guinée-Bissau. Elle a touché un total de 19 acteurs des médias, notamment, 10 femmes professionnelles des médias publics, privés et communautaires, 4 organisations de défense des médias, et 5 responsables de médias.

L'approche méthodologique s'est essentiellement concentrée sur les problèmes qui affectent l'activité professionnelle des femmes journalistes, à savoir entre autres :

- Le niveau de connaissances et de compétences techniques dont disposent les femmes professionnelles et les médias pour faire face aux obstacles liés au harcèlement sexuel ;
- Le regard critique des femmes sur les menaces et l'insécurité sur le terrain ;
- Les stratégies adoptées par les femmes professionnelles des médias pour faire face à l'insécurité de l'emploi ;
- Les principaux obstacles à l'émancipation des femmes dans le journalisme ;
- Les facteurs qui influencent la pauvreté dans le secteur de la presse ;

- Dans quelle mesure, les organisations de la classe agissent face aux dénonciations de harcèlement sexuel dont les femmes des professionnels de la communication sociale, sont victimes.

## Bref aperçu du cadre juridique des médias

Le droit à l'information (Article 34) et la liberté de la presse (Article 56) sont consacrés par la Constitution de 1996 et les lois sur la presse. L'article 51 de la Constitution dispose que « toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses pensées par tout moyen à sa disposition, ainsi que le droit d'informer, d'être informé et de s'informer sans entrave ni discrimination ».

Une diversité de lois encadre les médias en Guinée-Bissau. Parmi elles, peuvent être citées :

- Loi sur la presse écrite et les agences de presse – n° 1/2013 ;
- Loi sur la liberté de la presse – n° 2/2013 ;
- Loi sur la télévision – n° 3/2013 ;
- Loi sur la radiodiffusion – n° 4/2013 ;
- Statut du journaliste – n° 5/2013.
- Loi sur la publicité – n° 6/2013 ;
- Loi sur le droit à la radiodiffusion et à la retransmission politique – n° 7/2013 ;
- Loi sur le Conseil national de la communication- n° 8/2013 ;
- Loi fondamentale sur les technologies de l'information et de la communication – Loi n° 5/2010 du 27 mai 2010.

L'article 56 de la Constitution de 1996 stipule également la création d'un Conseil National de la Communication, organe indépendant dont la composition et le fonctionnement sont définis par la loi, afin de garantir les dispositions contenues dans ledit article et d'assurer le respect du pluralisme idéologique.

L'article 57 autorise les partis politiques à disposer d'un temps d'antenne à la radio et à la télévision. Cette disposition a permis de voir l'émergence de plusieurs initiatives privées à travers la création d'entreprises de médias, notamment dans le domaine des radios et des journaux auxquelles se sont ajoutées par la suite des initiatives qui ont conduit à la prolifération des radios communautaires.

En 2018 le Media and Communications Innovation Consortium (CMICS), dont le syndicat de journalistes (SINJOTECS) est membre, a créé en partenariat avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix (Uniobis), un paquet de lois sur la presse, parmi lesquelles la presse en ligne. Cependant, ledit document n'a toujours pas fait l'objet de discussion et d'approbation par le gouvernement, qui a également participé au processus à travers le ministère de la communication.

## I. Aperçu de l'environnement de la sécurité des journalistes

Au cours des cinq dernières années, la Guinée-Bissau a connu des moments de trouble. Les journalistes et organes de médias ont été victimes de raids, d'agressions physiques et passages à tabac, de destructions d'équipements ainsi que de vols à main armée, de menaces et d'intimidation. Par conséquent, une vue d'ensemble du paysage médiatique laisse entrevoir un environnement hostile au journalisme, puisqu'aucun cas de violation de la liberté de la presse ou de crime commis contre les journalistes et les médias n'a été jugé, c'est-à-dire qu'il existe une impunité manifeste pour les crimes commis contre les journalistes.

Un autre facteur à prendre en considération est l'existence de législations floues qui sont appliquées par les autorités pour entraver l'exercice des médias. Récemment, le gouvernement a ordonné la fermeture de plus de 79 radios en avançant que ces dernières n'avaient pas payé les frais de licence d'exploitation. Le gouvernement s'est basé sur une législation inachevée, à savoir la loi n°4/2013 du 25 Juin sur la radiodiffusion.

L'alinéa 1 de l'article 3 de ladite loi stipule que l'activité de radiodiffusion peut être exercée par des entités publiques, coopératives ou privées, conformément à la loi actuelle, aux normes internationales applicables et à un régime de licences défini par un décret de concession de licence pour l'exercice de la radiodiffusion, en sauvegardant les droits déjà acquis par les opérateurs dûment autorisés. D'autre part, l'alinéa 2 détermine que l'exercice de l'activité de radiodiffusion, à l'exception du service public, nécessite une licence, qui doit être accordée conformément au régime des licences qui sera défini par décret.

Apparemment, lorsque cette mesure politique a été prise, le décret réglementant le processus d'octroi d'une licence de radiodiffusion n'existait pas. En d'autres termes, la mesure était illégale, mais elle a été appliquée et a eu des effets dévastateurs pour les stations de radio, dont la plupart ont été contraintes de cesser d'émettre jusqu'à ce qu'elles aient dû payer les montants requis.

La plus grande victime a été Rádio Capital, qui n'a pas pu reprendre ses émissions, car le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de la Communication, a invoqué des violations du protocole liées à l'absence d'informations sur le changement de locaux de la radio, du Bairro Militar au Bairro Belém, et a même demandé à la radio de soumettre une demande pour une nouvelle licence d'exploitation, après avoir reçu et délivré un reçu pour le paiement des dettes contractées par Rádio Capital à hauteur de 1 000 000 de francs CFA.

Le niveau d'impunité des crimes commis sur les professionnels des médias est très élevé car dans la plupart des cas, les auteurs ne sont pas identifiés par les autorités. Ces dernières ont toujours affirmé qu'il s'agissait de cas isolés. Malgré la proportion des crimes, le gouvernement ne daigne pas développer des enquêtes pour identifier et tenir les délinquants responsables.



## II. Questions et défis liés à la sécurité des femmes journalistes (en ligne et hors ligne)

### 1. Représentation des femmes dans les médias

Selon une observation faite à l'Université Lusophone de Guinée, la classe de 4<sup>ème</sup> année de l'année académique 2022/23 comptait 18 étudiants, dont 17 filles et 01 garçon. Les femmes sont par conséquent nombreuses à obtenir un diplôme universitaire en journalisme. Toutefois, une étude réalisée en mai 2022 par l'Association des femmes journalistes (Associação de Mulheres Profissionais de Comunicação Social, AMPROCS) en partenariat avec Association pour la coopération entre les peuples (Associação para a Cooperação Entre Povos, ACEP) et financée par l'Institut Camões, les hommes représentent 80% des acteurs des médias et les femmes 20%.

En Guinée-Bissau, il y a 12 radios privées en activité. À la tête de ces institutions, nous n'avons que trois (3) femmes dans des postes de direction, comme le montre le tableau 1 ci-après. Les participants de l'étude pour la production de ce rapport pensent que le fait que les positions de leadership dans les médias soit dominée par les hommes représente un obstacle à l'affirmation professionnelle des femmes dans le secteur des médias.

Le tableau 1 ci-dessous identifie les trois femmes ayant un rôle de leader dans les stations de radio privées en Guinée-Bissau.

**Tableau 1**

No.	Nom	Radio privée	Fonction
01	Margarida Correia	Radio Nossa	Directrice Générale
02	Djariatu Baldé	Radio Jovem	Rédactrice en chef adjointe
03	Elisangela dos Santos	Radio Sol Mansi	Directrice de l'information

Parmi les fonctions de direction, une seule femme occupe le poste de directrice. Il s'agit de Margarida Correia de Radio Nossa, une station de radiodiffusion appartenant à l'Église universelle du Royaume de Dieu (Igreja Universal do Reino de Deus). Ensuite, Elisangela dos Santos de Radio Sol Mansi, qui appartient à l'Église catholique, est la directrice de l'information. Enfin, Djariatu Baldé de Radio Jovem, ce média appartient au Réseau des associations de jeunes de Guinée-Bissau, dont elle est la rédactrice en chef adjointe.

Le tableau 2 ci-dessous illustre la domination totale des hommes à la direction des quatre (4) organes de presse publics.

**Tableau 2 – Leadership dans les organisations de médias publics**

No.	Nom	Organismes publics	Fonction
01	Amadou Djamana	Télévision de Guinée-Bissau	Directeur
02	Abduramane Djaló	Jornal Nô Pintcha	Directeur
03	Mamasaliu Sane	Radio Nacional	Directeur
04	Salvado Gomes	Agence de presse de Guinée	Directeur

Quant aux radios et télévisions communautaires, sur 40 stations de radio et 4 stations de télévision, une seule est dirigée par une femme. Il s'agit de la station Rádio Mulher de Bafatá en raison de sa particularité. Les femmes assument toutes les fonctions de direction, car seules les femmes travaillent dans cet organe de presse.

Au niveau des organisations syndicales des médias, on peut observer un certain équilibre au niveau de la direction comme l'illustre le tableau 3. Cependant, au niveau des fonctions intermédiaires, les hommes sont très majoritaires.

**Tableau 3 – Leadership dans les organisations de la classe des journalistes**

No.	Nom	Organisation	Fonction
01	Indira Correia Baldé	SINJOTECS	Présidente
02	Paula Melo	Association des femmes journalistes	Président
03	António Nhaga	Ordre des journalistes	Bastonaire
04	Pedro Vençam Gomes	Réseau national de radios communautaires	Coordinateur

Ce tableau montre un équilibre entre les sexes dans la direction des organisations ayant pour vocation de défendre les intérêts des journalistes et la promotion de la liberté de la presse et de la liberté d'expression.

## 2. Atteintes à la Sécurité des femmes journalistes

Les femmes journalistes sont souvent confrontées à des remarques désobligeantes qui n'ont rien à voir avec leur travail ou leurs capacités et sont victimes d'une obsession machiste concernant leur apparence et leur tenue vestimentaire. Leurs images sont souvent diffusées sur les médias sociaux, y compris sur les plateformes privées de groupes WhatsApp, et font l'objet de discussions en termes sexistes. Lorsqu'un parti politique ou un homme politique se sent offensé par ce qui a été écrit ou diffusé par une femme journaliste, il lâche son armée de trolls sur les journalistes « fautives ». Ces militants rémunérés envoient plusieurs SMS et appellent des émissions pour attaquer la crédibilité et la personnalité de leurs cibles.

Ils inondent les médias sociaux de leur campagne de dénigrement et envoient même des messages et des menaces, y compris des menaces de viol, directement à leurs cibles.

Par exemple, la journaliste Indira Correia Baldé de la Radio et Télévision portugaise (Rádio e Televisão de Portugal) a été victime d'insultes sur les médias sociaux de la part de partisans de partis politiques pro-gouvernementaux basés en Guinée-Bissau, parce qu'ils ne sont pas d'accord avec sa façon d'aborder les questions politiques du pays. Il s'agit d'une attaque systématique contre son honneur personnel et son professionnalisme.

Un autre cas est celui de la journaliste Fátima Tchumá Camará de Rádio Difusão Nacional da Guiné-Bissau et correspondante de RDP-África. Elle a également été victime d'insultes sur les réseaux sociaux de la part de militants pro-gouvernementaux.

Si les campagnes de dénigrement peuvent également viser des journalistes masculins, elles sont sexuées lorsque les cibles sont des femmes. Il s'agit souvent de leur apparence, de leur vie privée et de questions relatives à leurs relations. Parfois, des histoires calomnieuses sur leurs relations avec des personnes anonymes sont créées, accompagnées de menaces de révélations supplémentaires si le journaliste persiste à publier ou à diffuser des informations « hostiles ».

On rapporte que lorsqu'ils entrent en contact avec des femmes journalistes dans le cadre de leur travail, certains fonctionnaires masculins supposent qu'ils sont devenus amis avec ces journalistes. Ils les appellent, même à des heures indues et, parfois, les harcèlent de propositions. Dans certains cas, ils exigent de sortir avec les journalistes féminines.

Certains hommes invitent les femmes journalistes à recevoir en personne des informations qui pourraient facilement être données par téléphone ou par courrier, sous prétexte de faire connaissance avec elles ou de leur faire des avances. Certains vont même jusqu'à fixer des rendez-vous avec une journaliste dans leurs bureaux, pour ensuite informer cette dernière, à l'approche de l'heure prévue, qu'ils se trouvent à un autre endroit et demander, parfois persuader, la journaliste de les rencontrer à cet endroit.

« Souvent, ces nouveaux lieux sont trop informels pour être confortables. Il s'agit soit d'un restaurant ou d'un café exclusif, soit du parking d'un lieu public tranquille. En fait, certains sont même assez audacieux pour vous inviter à les rencontrer dans un hôtel », a déclaré une personne interrogée.

Trop souvent, les interlocuteurs masculins des femmes journalistes abordent des sujets qui n'ont absolument rien à voir.

« Ils s'immiscent souvent dans vos affaires privées, vous demandant si vous êtes mariée, si vous avez un petit ami, un fiancé ou des enfants. C'est vraiment perturbant, car nous

savons qu'ils ne posent pas les mêmes questions à nos collègues masculins lorsqu'ils les abordent », a déclaré une autre personne interrogée.

### 3. Facteurs culturels

Les particularités propres aux multiples groupes ethniques en Guinée-Bissau influencent le processus d'entrée et d'affirmation des femmes dans le milieu professionnel. Dès leur plus jeune âge, les femmes sont éduquées pour être des femmes au foyer. Les parents croient protéger l'honneur de leurs filles par cet investissement qui ne passe pas par l'éducation scolaire, mais par une orientation socioculturelle, basée sur les croyances, les valeurs et les normes sociales définies par leurs groupes socio-ethniques.

L'influence de la culture contribue également à élever l'ego des hommes qui pensent être supérieurs. Lorsque ces derniers sont confrontés au nombre réduit de femmes émancipées, ils font tout pour les forcer à accepter la soumission, sinon ce serait un motif de conflit. La minorité de femmes qui parvient à se démarquer dans le cadre académique et professionnel est une cible à abattre une fois qu'elle va à l'encontre de la logique socioculturelle.

Il s'agit d'un phénomène présent dans tous les groupes ethniques où les femmes ne sont pas formées pour affronter le marché du travail avec détermination, et les hommes, quant à eux, ne sont pas éduqués à accueillir favorablement l'insertion professionnelle des femmes.

De plus, les hommes ne voient pas les femmes comme des acteurs capables de traiter des tâches complexes. Elles ne doivent donc pas exercer de fonctions complexes et surtout, elles ne doivent pas se positionner là où elles sont ; les femmes, compte tenu de leur sensibilité, ne devraient pas se placer à des postes de décision.

L'opinion traditionnelle selon laquelle les femmes doivent prendre leurs précautions lorsqu'elles ont affaire à des hommes est un autre facteur favorisant la culture de l'impunité pour le harcèlement sexuel des femmes journalistes. Les femmes sont censées être modestes. Elles doivent faire attention à la façon dont elles s'habillent et interagissent avec les hommes, faute de quoi elles sont responsables des conséquences.

Dans une société très conservatrice comme la Guinée-Bissau, la chasteté est très importante. C'est pourquoi la famille décourage les femmes de dénoncer le harcèlement sexuel, de peur d'être rejetées par les prétendants. Lorsqu'elles sont mariées, elles risquent d'être divorcées par leur mari qui pourrait se sentir scandalisé par les abus sexuels subis par son épouse.

Malheureusement, il n'y a pas eu d'efforts soutenus pour s'attaquer au fondement culturel des préjugés à l'égard des femmes, y compris des journalistes, qui alimentent les attaques contre elles en ligne et hors ligne.

L'une des façons de surmonter ce conflit socioculturel est la sensibilisation constante des acteurs, une tâche difficile, car la plupart des acteurs qui peuvent changer la donne sont majoritairement des hommes, qui sont pour la plupart éduqués dans une perspective machiste.

## Conclusion

Les résultats obtenus nous amènent à conclure qu'il est fondamental de créer des conditions objectives pour promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes dans les activités journalistiques. Le fort déséquilibre en termes de représentation des hommes et femmes dans le milieu des médias (80% pour les hommes contre 20% pour les femmes) en est un exemple illustratif. En matière de gestion administrative des médias, les hommes dirigent plus de 95% des médias et les femmes 5%. Le constat est presque similaire au niveau du leadership des organisations syndicales des journalistes où les femmes représentent 40% tandis que les hommes représentent 60%.

Bien que le nombre de femmes ayant une éducation supérieure et/ou une formation technique soit proportionnelle à celui des hommes, il y a une différence en termes d'expérience professionnelle, car les hommes bénéficient de plus de privilèges et d'opportunités de carrière.

Les facteurs culturels jouent également un rôle important dans la sécurité des femmes journalistes. Elles ont avoué ne pas avoir l'habitude de dénoncer les abus liés au harcèlement sexuel à cause de leurs orientations culturelles. De plus, le manque de connaissance des différents types de harcèlement sexuel tant de la part des hommes que des femmes crée les conditions propices à la prolifération de ce type de violation.

Lorsque ces violations se déroulent en ligne, l'absence de régulation pour traiter de ces cas constitue un obstacle majeur à l'exercice du journalisme et également à la manifestation de la liberté d'expression sur les réseaux sociaux. De ce fait, les femmes journalistes sont la plupart du temps contraintes d'éviter d'émettre des opinions et des points de vue sur un sujet d'intérêt public, afin de ne pas être la cible d'insultes et de violences psychologiques.

## Recommandations

Les menaces à la sécurité des femmes journalistes sont multiples et affectent les femmes de différentes manières. Afin de pallier ces maux et améliorer l'état de la sécurité des femmes journalistes, les recommandations suivantes ont été formulées à la lumière de ce qui précède :

- Mener une campagne de sensibilisation dans les salles de rédaction sur le rôle social des femmes professionnelles des médias. Puis, étendre cette initiative à d'autres institutions, telles que les organisations syndicales des médias, le gouvernement ainsi que d'autres entités publiques et privées ;
- Créer des règlements internes qui découragent le harcèlement sexuel dans les salles de rédaction ;
- Former les femmes aux questions de genre, à la manière de diagnostiquer, surveiller et combattre les comportements sociaux liés au harcèlement sexuel sur le lieu de travail ;
- Créer une campagne de sensibilisation et d'éducation civique dans les salles de rédaction sur l'équité et l'égalité des sexes dans la profession ;
- Former les femmes aux questions relatives aux droits de l'homme ;
- Légiférer, adopter et publier la loi sur les médias en ligne ;
- Former les femmes aux questions de sécurité sur le terrain ;
- Promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes à travers la sensibilisation, mais surtout un investissement dans l'éducation sociale, en commençant par la famille qui est une institution sociale primaire, jusqu'aux institutions secondaires, à savoir les écoles, les églises, les mosquées et les lieux de travail.



## **MEDIA FOUNDATION FOR WEST AFRICA**

32 Otele Avenue, East Legon,

Telephone: +233 (0) 302 555 327

Twitter: @TheMFWA

Facebook: Media Foundation for West Africa

[info@mfw.org](mailto:info@mfw.org)

[www.mfw.org](http://www.mfw.org)



[@themfwa](https://twitter.com/themfwa)



[www.mfw.org](http://www.mfw.org)



[themfwa](https://www.facebook.com/themfwa)